

La vérification continuera de jouer un rôle important tant pour le processus de limitation des armements que pour ses résultats. Elle permet d'«institutionnaliser» les comportements espérés. Elle constitue une activité supposant participation et coopération, qui est censée confirmer les cas de respect ou de non-respect d'un accord donné, ou fournir des exemples d'ambiguïtés à élucider.

Jusqu'où la vérification doit-elle aller? Cette question fondamentale reste entière. L'équilibre à trouver entre les avantages, les risques et les coûts que les régimes de vérification présentent continuera à justifier les analyses en ce domaine. La conjoncture politique déterminera la nature et la portée de ces régimes, de même que l'efficacité de leur mise en oeuvre. Par conséquent, dans la mesure où la limitation des armements contribuera à préserver la sécurité nationale et internationale, la vérification demeurera un élément clé du processus.

